

### Approvisionnement d'énergie—Loi

sur les coalitions et faire bon marché de notre législation en matière d'environnement; elle annule la loi nationale sur les transports, la loi sur les transports par véhicule à moteur, la loi sur les exportations, la loi sur les licences d'exportation et d'importation, en vigueur depuis 1947.

On peut se demander, monsieur l'Orateur, pourquoi le gouvernement semble, en ce moment, si pressé de faire adopter d'emblée ce bill sans même, que je sache, donner vraiment l'occasion aux spécialistes de l'industrie et des provinces de venir témoigner et faire part de leurs vues au comité permanent intéressé. Par contre, pour le bill C-132, le gouvernement a permis aux provinces et aux autres parties intéressées de comparaître au comité. Les séances ont été fort longues et tous ceux qui le désiraient ont eu le droit de parole et ont pu faire consigner leur opinion au compte rendu.

Pour le restant de l'hiver, à moins que la crise ne devienne bien plus grave que ne l'a laissé entendre le ministre, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne se contenterait pas du pouvoir de répartition et de rationnement. J'espère que lorsque le comité sera saisi du bill, le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prendront le temps de réfléchir sur l'opportunité d'adopter une attitude plus tolérante, moins dictatoriale et moins contraignante à l'égard de l'ensemble de ce bill, et qu'ils accorderont peut-être un peu plus d'attention à certains amendements qui seront, j'en suis sûr, présentés par tous les députés que la question des droits civils et provinciaux intéresse.

Puisqu'on a beaucoup parlé de la position adoptée par la province de l'Alberta, monsieur l'Orateur, je pense que l'éditorial du *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui semble être très cohérent dans sa réaction aux observations du premier ministre à Vancouver. A mon avis, il n'est que juste de signaler que, loin d'être le cheik accapareur de pétrole qu'on dépeint certains députés de l'autre côté, le premier ministre de l'Alberta a bien montré qu'il fait l'impossible pour atteindre la production maximale des ressources en pétrole de l'Alberta et ce pour le bien général du Canada. De fait, s'il devait agir plus égoïstement, réduire la production et laisser une partie du pétrole inexploitée, s'il adoptait un point de vue étroit orienté uniquement vers la province, cette dernière s'en trouverait probablement beaucoup mieux sur le plan financier. A mon avis, il est temps que la Chambre des communes le reconnaisse et il sied mal au chef du gouvernement de s'acharner à calomnier le premier ministre de l'Alberta. J'espère que cela ne se reproduira pas souvent—il est à espérer que cela ne se reproduira jamais—comme dans le passé.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Jetons un bref regard sur certaines dispositions du bill C-236. Il est intéressant de voir ce que dit l'article 34. C'est un article très bref qui semble conçu en vue de veiller à ce que les gouvernements provinciaux soient liés sans doute aucun parce qu'il dit simplement:

Sa Majesté est liée par la présente loi.

**M. Baldwin:** Antimonarchisme!

**M. MacKay:** Comme le dit le député, il se peut fort bien que ce soit une loi antimonarchiste; sinon, elle est anti tout le reste. Lorsqu'on considère les pouvoirs accordés en vertu de cette mesure législative, on peut se demander ce

[M. MacKay.]

que le ministre peut bien avoir oublié. En vertu de cette loi, ils peuvent faire presque tout, sauf vendre du poisson et des frites et exploiter des mines d'or et le faire aux frais de la province.

**Des voix:** Bien dit!

**M. MacKay:** Je remarque que le siège social de l'organisme en question qui sera doté du pouvoir de répartir, de rationner et de faire ce que bon lui semble sera probablement à Ottawa. Ce n'est pas surprenant étant donné l'expérience antérieure, mais on se demande pourquoi le siège social ne serait pas là où se trouve la principale source d'énergie, qu'il s'agisse d'hydrocarbures ou de pétrole, c'est-à-dire dans les provinces de l'Ouest. Pourquoi Ottawa?

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Il me semble qu'il devrait y avoir des normes minimums quant aux aptitudes des gens qui feront partie de cet office. Ils resteront en fonction tant qu'ils le voudront. Il n'y a pas de mesures spéciales visant à limiter leur mandat et il ne semble pas y avoir de normes administratives techniques ou de procédure. Il serait facile et peu charitable de dire que ce sera un autre refuge pour les candidats libéraux défaits ou les partisans du gouvernement. J'espère que cela ne se produira pas et je ne veux pas être méchant en le suggérant, mais si cet organisme doit faire des études détaillées, on devrait certainement exiger certaines qualités de ceux qui en feront partie.

**M. Patterson:** La plupart des candidats libéraux défaits ont déjà des emplois.

**M. MacKay:** Il semble y avoir un autre aspect de cette prétendue crise qui a été traitée brièvement par des députés, mais j'estime qu'il faudrait le mentionner de nouveau. Ceux qui occupent le banc ministériel ne semblent pas être d'accord sur la question d'une crise de l'énergie au Canada. S'il y en a réellement une, je suis convaincu qu'aucun député ne voudrait chicaner sur les pouvoirs exceptionnels que le gouvernement demande. Mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et le ministre des Finances (M. Turner) nous disent que tout est au mieux, que nous aurons une très bonne année l'an prochain, qu'il n'y aura pas d'effets malencontreux ou, s'il y en a, que tout sera pour le mieux et de son côté, puis le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources, répète qu'il y aura une pénurie de X milliers de barils ou qu'il y aura probablement une restriction des approvisionnements de sources arabes à cause de ramifications politiques; vous vous demandez qui croire.

● (2030)

Y a-t-il une crise, oui ou non? Le fameux comité consultatif technique dont le ministre a parlé semble être—et je ne veux pas être injuste et malveillant à l'égard de son comité—ce comité, dis-je, est comme le poignard mythique dans MacBeth. Je cite de mémoire: «Est-ce bien un poignard que je vois devant moi le manche vers ma main? Viens, et que je te prenne: Je ne t'ai pas, cependant je te vois toujours. Fatale vision, n'es-tu pas sensible au toucher comme à la vue? Ou bien n'es-tu qu'un poignard de l'esprit, une création fautive?» Cela résume à peu près ce que nous savons de ce comité. Nous n'en savons pas grand-chose. On ne l'a jamais vu ni entendu. Même des ministres n'ont pu y nommer leurs représentants.